

Nombre de membres présents : 10

Absents excusés : Patrick Hervé pour une partie de la séance. Arrivé à 22h. N'a pas pris part aux votes des délibérations.

20h30

Présentation du SCOT par M. Jacques FAYOLLET, élu de Loriol, Vice Président à la CCVD chargé de l'urbanisme.

Ouverture de la séance : 21h.

Approbation du compte rendu du CM du 28/09/2016 et signature de la feuille de présence.

Terrain de M. Bruno ALMORIC jouxtant le stade municipal de football : à 21h25, intervention du neveu de M. ALMORIC qui maintient ses diverses demandes pour que le terrain devienne constructible.

Monsieur le Maire demande l'avis à son conseil municipal pour poursuivre l'élaboration du PLU ou non : l'assemblée a voté « pour » la poursuite du PLU sauf une personne qui s'est abstenue.

A 21h30 reprise de l'ordre du jour.

Eau potable – Projet de sécurisation sanitaire de l'alimentation de La Plaine.

Le Maire rappelle que le rapport d'avant-projet a été présenté par le Bureau d'Etudes SEDic, maître d'œuvre et que le montant des travaux est estimé à 621 018 € HT, soit une opération globale, y compris les frais annexes, estimée à 704 000 € HT. Le plan de financement du projet prévoit un taux de subvention attendu de 76%, et une charge communale de 166 342 € HT. Des demandes de subventions seront demandées auprès des financeurs institutionnels (Agence de l'eau, Département) pour l'ensemble de l'opération ainsi qu'auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017.

Adopté à l'unanimité.

M 49 – Décision Modificative

Afin de régler l'échéance du prêt « Le Mas » dans le budget M49 de l'eau, un virement de crédits est nécessaire pour un montant de 857 €.

Adopté à l'unanimité.

SCoT : Transfert compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) au Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Drôme (SMDVD)

Monsieur le Maire rappelle que le SCoT est un Schéma de Cohérence Territoriale, un schéma de planification et d'aménagement du territoire et non un schéma de développement local ou la création d'un nouveau territoire ou d'une nouvelle entité. Conscients de l'importance des enjeux traités dans le SCoT, La CCCPS et la CCVD ont décidé de s'engager dans la démarche. Il informe que le conseil communautaire de la CCVD a délibéré favorablement au transfert de la compétence SCoT au SMDVD, lors de sa séance du 27/09/2016 et ainsi que le conseil communautaire de la CCCPS lors de sa séance du 28/09/2016. Il demande au conseiller municipal d'approuver à son tour le transfert de la compétence SCoT de la CCVD au SMDVD.

Adopté à l'unanimité.

CCVD : Mise en conformité des compétences et actualisation des statuts de la Communauté de Communes du Val de Drôme suite à la loi NOTRE

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) à laquelle adhère la commune, doit modifier ses statuts afin de les mettre en conformité avec les nouvelles dispositions du CGCT, suite à la loi portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRE).

Après avoir pris connaissance de la délibération n°1/27-09-16/C de la Communauté de Communes du Val de Drôme et des projets de statuts modifiés, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les propositions d'actualisation et de modifications statutaires de la CCVD.

Adopté à l'unanimité.

SIGMA – Retrait de la Communauté de La Raye - Adhésion de la Commune de Saillans.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du SIGMA, concernant la demande de retrait de la CCR (pour fusionner avec la Communauté d'Agglomération de Valence-Romans au 01/01/2017). Cette demande a été validée par délibération n° 17 lors du comité SIGMA du 21.09.16. Il porte à la connaissance du Conseil Municipal tous les éléments nécessaires à la réflexion de ce dernier, et lui demande de se prononcer sur le retrait de la Communauté de Communes de la Raye (CCR) du SIGMA.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rajoute lecture d'un courrier du S.I.G.M.A. relatif à l'adhésion de la commune de Saillans au Syndicat Intercommunal pour la Gestion Mutualisé de l'Assainissement, et lui demandant de se prononcer sur la dite adhésion. Il propose l'approbation de cette demande d'adhésion.

Adopté à l'unanimité.

Eglise Saint Julien – Proposition de contrat de maintenance du système campanaire.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal du courrier émanant de la société AZUR CARILLON proposant un contrat de maintenance sur l'entretien campanaire de l'Eglise Saint-Julien. Il précise que ce courrier fait suite à un dépannage effectué le 25/08/2016 par Azur Carillon. Le contrat comprend une visite d'entretien annuelle ainsi que toutes les interventions pouvant survenir durant l'année, quel que soit le nombre (main-d'œuvre et déplacement). Son coût est calculé selon l'indice du coût horaire du travail des salariés de l'industrie mécanique et électrique, correspondant à un montant de 195 € HT pour cette année. Il est conclu pour une année, renouvelable par tacite reconduction et pourra être résilié par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Monsieur le Maire propose de souscrire avec la Société AZUR CARILLON audit contrat de maintenance pour l'entretien de l'installation campanaire de l'Eglise Saint-Pierre.

Adopté à l'unanimité.

Personnel administratif – Suppression du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Madame Pierrette RIOU a été promue au grade d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe au 01/01/2016 suivant l'arrêté n° 2016-40, avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre De Gestion de la Drôme. Il faut, par conséquent, supprimer le poste d'Adjoint Administratif 2^e classe, sur lequel Mme RIOU a été nommée jusqu'au 31/12/2015.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme

Accord donné aux DP TENCE et CATALAN : réfection des toitures.

Voirie

Chemin d'accès DISCHINO/RENAUD : accès par le bas (galerie), droit de captage 5THURYBOUVET) au bord du chemin.

Commission voirie : mise en place d'une dalle béton.

Adopté à l'unanimité.

Tribune de l'Eglise Saint Julien

Elle est en cours de réfection.

Eglise Saint-Pierre

Une visite prévue le 19 octobre avec les architectes.

Mur du cimetière

Travaux terminés, les tombes sont mises en place.

Une proposition de faire un parking sur le terrain communal du haut près du cimetière a été évoquée.

Recrutement agent communal

4 candidats vont être auditionnés.

Levée de la séance à 23h40.